

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU FINISTERE
 COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU PAYS DE LANDIVISIAU



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 séance du 20 septembre 2022

Délibération n°2022-09-099

Date de convocation : 14 septembre 2022

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

Attribution d'une subvention à l'Association Recherche Travail (ART)

L'an deux mil vingt-deux, le 20 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Sauveur, au PRJ, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Avaient donné procuration

M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
 Mme CRENN Nicole à M. BRETON Jean-Pierre
 Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis
 M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
 M. POT Dominique à M. LOAEC Eric
 M. ABALAIN Jean-Luc à Mme POULIQUEN Marie-France
 Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia
 Mme KERVELLA Julie à M. JEZEQUEL Sébastien

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. ABGRALL Dominique

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

L'association ART se définit comme une association d'insertion sociale et professionnelle à travers l'accès au travail. Ce dernier constitue, pour les membres de l'association, un outil essentiel et nécessaire, l'ART estimant que l'emploi est une condition sine qua non d'insertion sociale.

Les missions de l'association se déclinent à travers ses quatre dispositifs :

1- **L'Atelier d'insertion** qui se situe au démarrage du projet d'insertion professionnel tout en consolidant l'insertion sociale.

Le déroulement du projet a pour objectif de permettre au stagiaire de s'approprier les méthodes de construction de projet d'insertion, de vivre une expérience d'entreprise apprenante et d'engager son parcours de retour à l'emploi avec l'aide d'un animateur-formateur et d'une conseillère en insertion professionnelle.

2- **Les chantiers d'insertion** se situent dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Leurs activités peuvent s'exercer dans l'ensemble des secteurs d'activité. L'utilité sociale des chantiers d'insertion (ACI) se vérifie notamment au regard de leur mission d'accompagnement social et professionnel des publics embauchés et de leur contribution aux besoins collectifs émergents ou non satisfaits.

3- **L'association intermédiaire (AI)** contribue à l'insertion et au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Les salariés travaillent soit au sein d'une équipe soit en autonomie pour le compte de collectivités, d'entreprises, d'associations, de particuliers. Des encadrants techniques et des conseillers en insertion professionnelle assurent le suivi des personnes.

4- **La plate-forme mobilité du Pays de Morlaix** permet quant à elle, en augmentant le potentiel de mobilité géographique des publics, à des salariés de rejoindre leur lieu de travail ou à des demandeurs d'emploi de se rendre à un entretien d'embauche.

Missions de la plateforme mobilité :

- établir un diagnostic complet de la personne en termes de mobilité afin d'élaborer des réponses réalistes et adaptées,
- compléter l'offre de transport accessible aux usagers en proposant d'autres modes de déplacement : transports collectifs, location de véhicules à moindre coût à titre provisoire, covoiturage, auto partage,
- apporter une attention particulière aux problématiques rencontrées par les femmes et les jeunes,
- réduire les freins d'ordre cognitif et/ou socioculturel par une approche pédagogique personnalisée,
- permettre une meilleure coordination et activation de l'offre existante sur le territoire tout en impulsant de nouvelles actions,
- apporter des réponses aux problématiques psychologiques freinant la mobilité,
- informer les participants sur l'offre et les aides à la mobilité.

Les locaux landivisiens de l'ART situés au sein de l'espace France Services communautaire étant trop exigus, l'association a pris la décision de louer ses propres locaux sur Landivisiau dans l'ancienne école Diwan, située Boulevard de la République. Ce choix, nécessaire au développement de l'association, se traduit par des charges supplémentaires.

C'est dans ce cadre que l'ART sollicite la CCPL en vue de l'octroi d'une subvention à hauteur de 15 000 €. Ce soutien permettant à l'ART de poursuivre son développement et son modèle économique depuis son berceau historique, le territoire de Landivisiau.

Vu le bureau communautaire en date du 30 août 2022 ;
Vu la conférence des maires en date du 13 septembre 2022 ;
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Mme Babeth Guillerm, vice-présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide, au titre de l'année 2022, l'attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Association Recherche Travail (ART) pour un montant de 15 000 euros.**
- **Autorise le Président ou son représentant à prendre tout acte ou signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 23 septembre 2022.

Le Secrétaire de séance,
Dominique ABGRALL.



Le Président,
Henri BILLON.

